

Agrégé.e / Certifié.e

Statut des PRAG-PRCE :

Statut des professeurs agrégés

Statut des professeurs certifiés

Le dossier PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) entre dans sa phase de rédaction des textes réglementaires.

- La rémunération des personnels se trouve ainsi réévaluée.
- Le système d'avancement est complètement modifié.
- Un nouveau grade, la classe exceptionnelle, pour l'ensemble des corps est créé.
- L'évaluation des enseignants est renouvelée.
- Une phase transitoire de mise en place est nécessaire

L'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans un calendrier qui s'échelonne jusqu'en 2020 :

Janvier 2017

- ⇒ 1ère revalorisation indiciaire avec intégration de primes en points d'indice (4 pts)

Septembre 2017

- ⇒ Reclassement dans les nouvelles grilles
- ⇒ Création du 3ème grade

⇒ Début de la période transitoire pour la mise en place du nouveau système d'avancement

Janvier 2018

⇒ 2nde intégration de primes en points d'indice (5 pts)

Janvier 2019

⇒ 2nde revalorisation indiciaire

Les principaux changements :

Trois grades pour tous les corps : une classe normale, une hors classe et une classe exceptionnelle.

Le rythme d'avancement est dorénavant le même pour tous et permettra d'accéder au 11ème échelon de la classe normale en maximum 26 ans alors qu'aujourd'hui cela pouvait prendre jusqu'à 30 ans. Ces 26 ans pourront même se réduire à 25, voire 24 ans pour les 30 % qui bénéficieront d'accélération d'un an, liées aux conclusions des rendez-vous de carrière prévus aux échelons 6 et 7. Ces accélérations seront liées à l'appréciation arrêtée lors du 1er RDV de carrière.

L'accès à la hors classe est assuré à tous sur une carrière complète. L'accès à ce grade sera possible dès lors que les personnels seront au 9ème échelon de la classe normale depuis 2 ans. Il sera dépendant des conclusions du 3ème rendez-vous de carrière avec l'application d'un barème national qui prendra en compte l'appréciation et l'ancienneté dans la plage d'appel. Le flux actuel des promotions sera conservé, en jouant sur les ratios promouvables/promus.